

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**NOTIONS DE SCIENCES DE LA TERRE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES DE L'INGENIEUR ET TECHNOLOGIE**

**CODE : 32 31 10 U 31 D1**

**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 303**  
**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 08 février 2019,  
sur avis conforme du Conseil général**

# NOTIONS DE SCIENCES DE LA TERRE

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances générales en géologie, pédologie, agrologie et sylviculture en vue d'apprécier les facteurs d'évaluation d'un bien.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

*En français,*

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

*En mathématique,*

- ◆ traiter un problème en utilisant un tableau de nombres, un graphique ou une formule ;
- ◆ calculer des valeurs caractéristiques d'un ensemble de données statistiques ;
- ◆ interpréter et de critiquer la portée des informations graphiques et numériques.

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur - C.E.S.S.

### **3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

- ◆ de définir des concepts de base relatifs à la géologie, pédologie, agrologie et sylviculture ;
- ◆ de déterminer l'incidence de ces concepts sur l'évaluation d'un bien.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte du critère suivant :**

- ◆ le niveau de précision et de clarté dans l'emploi des termes techniques utilisés.

### **4. PROGRAMME**

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier et de caractériser des concepts de base relatifs à :
  - la géologie : origine, constitution, identification et classification des roches,
  - la pédologie : modes d'altération des roches, produits ferreux, classification des sols suivant leur constitution minérale, leur texture et leurs propriétés,
  - l'agrologie : cultures et engrais (description, rôle, ...),
  - la sylviculture : forêts, essences forestières et peuplement, modes d'exploitation et de gestion ;
- ◆ d'explicitier et d'établir l'incidence de ces concepts sur l'évaluation d'un bien ;
- ◆ de définir les principales améliorations foncières.

### **5. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Sciences de la terre	CT	B	48
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	12
Total des périodes			<b>60</b>